

# CONDITIONS D'OCTROI POUR PRET HYPOTHECAIRE

## TAUX VARIABLES

## TAUX FIXES

<b>Fonds propres :</b>	20% de l'investissement total dont au min. 10% sous forme de liquidités cash ne provenant pas du 2 <sup>ème</sup> pilier (prévoyance professionnelle obligatoire, surobligatoire, facultative, police ou compte de libre passage).	<b>Fonds propres :</b>	Idem taux variables
<b>Amortissement :</b>	Min. 1.00 % du montant total de la dette sous forme de police de prévoyance liée et/ou libre souscrite auprès de la CCAP. La dette hypothécaire doit être ramenée aux 2/3 de la valeur du prix d'investissement connu au moment de l'acquisition de l'objet en l'espace de 20 ans.	<b>Amortissement :</b>	Idem taux variables
<b>Échéances :</b>	Trimestrielles les 31.03/30.06/30.09/31.12	<b>Échéances :</b>	Idem taux variables
<b>Paiement intérêts :</b>	Ouverture obligatoire d'un compte courant hypothécaire auprès de la CCAP (sans frais de gestion).	<b>Paiement intérêts :</b>	Idem taux variables
<b>Garanties :</b>	Par cédules hypothécaires au porteur/de registre dont le montant total s'élève au min. au montant de la dette. Par les polices de prévoyance liée et/ou libre utilisées pour l'amortissement.	<b>Garanties :</b>	Idem taux variables
<b>Intérêts impayés :</b>	Taux d'intérêts contractuel majoré de 0.50 % calculé sur la période échue et sur le montant des intérêts dus.	<b>Intérêts impayés :</b>	Taux d'intérêts contractuel majoré de 4.00 % calculé sur la période échue et sur le montant des intérêts dus.
<b>Dénonciation :</b>	Préavis 3 mois pour la fin d'un mois.	<b>Dénonciation par la CCAP :</b>	En cas de retard de remboursement suite à la dénonciation, l'intérêt contractuel est majoré de 0.50 %, mais au min. 5.00 %.
<b>Frais de rembt :</b>	Frais de dossier pour un montant min. de CHF 200.00 revu annuellement par la Direction.	<b>Rembt anticipé par l'emprunteur :</b>	Préavis 3 mois pour la fin d'un mois. Calcul d'une commission supplémentaire de 1.00 % par année sur le montant total de la dette et le nombre d'années restantes jusqu'à l'échéance contractuelle.
		<b>Frais de rembt :</b>	Idem taux variables

F-538v54

D-Conditions d'octroi prêt hypothécaire v.5.4 du 08.05.2025

JBU/bp